



Réclamation d'une dette 23 ans après

Par **DAGA09**, le **05/11/2016** à **13:44**

BONJOUR marque de politesse [smile4]rnappel téléphonique de Mme XXXXXXXX 01 XXXXXXXX et papier bleu pour dossier XXXXX mis dans un dossier de surendettement de 1993 (mais qui ne c'est pas présenté au jugement ni dans la durée du plan de 5 ans)rncela commence avec la société EXXXXXXXXX mandaté apparemment par XXXXXXXX en 2012 et depuis harcèlement téléphonique et courrier de leur leur part puis par huissier Maître XXXXXXXXX a qui j'ai demandé titre exécutoire qu'il ne me fourni pas et maintenant Mme XXXXXXX . 01 XXXXXXXX5 qui me menace de bloquer compte et saisie immobilier dernier courrier en lettre simple reçu le 31/10/2016.rnrnA savoir donc que XXXXXXXX ne s'est pas présenté le jour du jugement ni pendant la durée de celui ci (5 ans)pour réclamer sa dette qui était dans le plan de surendettement (en seine et marne).rnj'ai démangé en 1999 dans l'Ariège en faisant suivre mon courrier pendant 1 an.rnA ce jour en 2016 soit 23 ans après je n'ai jamais reçu de titre exécutoire.rnbien sure je suis très inquièternmerci pour vos conseil et la marche a suivre

Par **Visiteur**, le **05/11/2016** à **14:45**

Bonjour,rnCertes, trainer des dettes derrière soit n'est jamais bon, tout comme la négligence...rnCeci dit, cela ressemble à la "chasse" d'une société de recouvrement qui aurait racheté la dette.rnContinuez à répondre simplement que vous attendez le titre exécutoire et que sans réception de celui-ci, vous pouvez envisagez de porter plainte pour harcèlement.

Par **DAGA09**, le **07/11/2016** à **11:31**

bonjournmerci pour votre réponsecordialement